

A F F A I R E N ° 21.

OBJET : Cession à Madame Rita PAUSE d'un terrain communal de 992 m2 cadastré section CN n° 466 sis aux Rampes de St-François (Lotissement TECHER).

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Madame Veuve Rita PAUSE, propriétaire rue Général de Gaulle d'un terrain situé dans le périmètre de résorption du bidonville de Camp Jacquot, a exprimé le souhait d'obtenir à proximité du centre ville un terrain constructible sur lequel elle puisse se réinstaller.

Un échange n'étant pas directement possible puisque l'acquisition des terrains du bidonville est opérée non par la Commune mais par la SEDRE agissant pour le compte du Département, j'ai cru devoir proposer à Madame PAUSE de lui vendre une des parcelles communales du Lotissement TECHER, à savoir celle cadastrée section CN n° 466 d'une superficie de 992 m2.

Si vous acceptez le principe de cette cession, la vente interviendrait au prix de 100 F le mètre carré fixé par le Service des Domaines.

Je vous demande votre avis sur cette affaire et, le cas échéant de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente.

* * * * *

ADOPTE A L'UNANIMITE

* * * * *

VC - St Denis le 23 Mars 1982

P/le Préfet, le Secrétaire Général

Signé: Richard CULTRIAUX

cc. P/le Préfet, le chef de Bureau des études

Signé: Jacques Lacoste